

CONSEIL EN ARCHITECTURE

Construire, Réhabiliter, Agrandir, Aménager une maison : bénéficiez des conseils gratuits d'un architecte

Vous désirez construire, agrandir, aménager, réhabiliter une maison ? Avant de vous engager, dès les premiers croquis, profitez des conseils gratuits d'un architecte. Chaque mois, se tient une permanence du Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement (CAUE) à la Communauté de Communes.

Qu'est-ce que le CAUE ?

Le CAUE dispense des conseils gratuits aux personnes qui désirent construire, agrandir ou réhabiliter une maison, un gîte, etc. Pendant ces permanences (sur rendez-vous), l'architecte-conseil vous aidera à mieux définir vos besoins, vous conseillera dans l'intégration de votre projet dans son contexte (patrimoine, paysages environnants), dans le choix des matériaux, des couleurs, des volumes. Il vous guidera dans vos démarches administratives (autorisations d'urbanisme nécessaires, pièces à réunir pour constituer votre dossier) et pourra vous aider à mieux comprendre le rôle des différents acteurs d'un projet (architecte, maître d'œuvre, constructeur, ...) Pensez à apporter un maximum de documents qui lui permettront d'avoir la meilleure vision possible de votre projet. Ses conseils n'en seront que plus précis !

Comment rencontrer l'architecte-conseil du CAUE ?

Vous pouvez prendre rendez-vous avec l'architecte-conseil du CAUE, Mme Céline Joz-Roland (pour un créneau de ¼ d'heure - quatre créneaux commençant à 14h/14h45/15h30/16h15) en appelant la communauté de communes au 09 75 12 11 05. Les permanences ont lieu le 2^e mercredi de chaque mois, de 14h à 17h, à la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres, au rez-de-chaussée du bâtiment de la Direction de l'Aménagement de l'Espace (DAE), 4 rue Olivier de Serre, PA Erette-Grand'haie, à Grandchamp-des-Fontaines).

Cahier de recommandations architecturales



Cahier de recommandations architecturales sur la commune de Treillières élaboré par le C.A.U.E. en 2008

Treillières a su conserver un patrimoine architectural et paysager riche et varié qui mérite d'être préservé car il participe à l'identité de notre territoire. Ce cahier de recommandations a pour ambition d'aider les propriétaires, les architectes ou les artisans qui auront à entretenir, à restaurer ou à adapter les bâtis anciens de la commune en proposant des références et des solutions.

Si vous avez des projets de rénovation, téléchargez ce cahier de recommandations.



Mairie de Treillières

57, rue de la Mairie
44119 Treillières

☎ 02 40 94 64 16

 **CONTACTEZ-NOUS**

Horaires :

Mairie - CCAS - Police municipale

Lundi au vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30 (fermée le jeudi après-midi).

Urbanisme

Accessible uniquement sur RDV en raison de la situation sanitaire. Permanences du samedi matin supprimées jusqu'à nouvel ordre. Horaires habituels : Lundi et mardi : 8h30 > 12h30, mercredi et vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30, jeudi : fermé toute la journée

Permanences samedi matin de 9h à 12h

Etat civil/formalités administratives : tous les samedis.